

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023-04-30

OBJET : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 avril 2023

Date d'affichage : 06 avril 2023

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE
Alain LAMOUR à Pierre BODART
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

Madame Catherine GUYADER a été nommée secrétaire de séance.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Le dispositif « participation citoyenne » a été instauré par la circulaire du 22 juin 2011 et repose sur un partenariat associant l'Etat, les élus locaux et des citoyens volontaires pour que ces derniers deviennent des référents locaux vis-à-vis de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale.

A la fois partenariale et solidaire, cette démarche vise à développer une culture de prévention de la délinquance et à faire participer les habitants d'une commune à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat. Elle constitue une action complémentaire de proximité en lien avec la Gendarmerie nationale et la Police municipale.

Le dispositif de participation citoyenne s'appuie sur la désignation, en étroite collaboration entre la Mairie et la Gendarmerie nationale, de citoyens référents qui, une fois formés et accompagnés par un référent sécurité désigné au sein des forces de Gendarmerie, serviront de relais entre la Gendarmerie nationale et la population.

En sa qualité d'autorité chargée de la prévention de la délinquance et du maintien de la tranquillité publique, Monsieur le Maire sera chargé, en partenariat avec la Gendarmerie nationale, de la mise en œuvre de l'animation et du suivi de ce dispositif.

De plus, la mise en place de ce dispositif passe par la signature d'un protocole entre Monsieur le Préfet du Finistère, la Commandante du groupement de Gendarmerie Départementale du Finistère et Monsieur le Maire ou son représentant, définissant notamment les modalités pratiques de mise en œuvre et d'évaluation de ce dispositif.

Dès lors, le Conseil municipal est invité à :

- SE PRONONCER sur la mise en place du dispositif « participation citoyenne » sur la commune de Guipavas ;
- VALIDER et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le projet de protocole à intervenir avec le Préfet du Finistère et la Commandante du Groupement de Gendarmerie départementale du Finistère.

P.J. : projet de protocole

Avis des commissions :

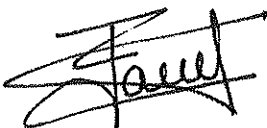
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité

25 voix pour – 7 voix contre (Mesdames et Messieurs Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR) – 1 abstention (Monsieur Emmanuel MORUCCI)

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
A GUIPAVAS, LE 14 AVRIL 2023

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Catherine GUYADER

